

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

Championnat de Madagascar – Courses Moto ON ROAD

TABLE DES MATIÈRES

1. Dispositions générales
 2. Organisation des manifestations
 3. Règlement particulier des épreuves
 4. Officiels
 5. Calendrier du championnat
 6. Concurrents
 7. Licences
 8. Numéros de course
 9. Catégories
 10. Vérifications administratives et techniques
 11. Équipement obligatoire des pilotes
 12. Sécurité du circuit
 13. Déroulement des courses
 14. Parc fermé et paddock
 15. Signalisation et comportement en piste
 16. Intempéries et interruption d'épreuve
 17. Classement et résultats
 18. Publicité
 19. Assurances
 20. Réclamations et appels
 21. Sanctions disciplinaires
 22. Code d'éthique
-

1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.1 Objet du règlement

1.1.1 Le présent règlement définit les conditions d'organisation et de participation aux courses moto comptant pour le Championnat de Madagascar.

1.1.2 Toute personne impliquée dans une manifestation organisée sous l'autorisation de la Fédération doit respecter l'ensemble des dispositions du présent règlement.

1.1.3 Toute situation non prévue par ce règlement sera tranchée par la Direction de Course et la Commission On Road (COR).

1.2 Commission On Road (COR)

1.2.1 La Fédération met en place une Commission On Road (COR) composée de 2 représentants par club affilié.

1.2.2 La Commission est responsable de :

- l'élaboration du règlement
- la validation des courses
- le suivi du championnat
- les propositions d'amendement du règlement

1.2.3 Les amendements sont adoptés par vote avec deux voix par club légalement constitué.

1.3 Bureau permanent

Le Bureau permanent est composé de :

- Président de la Commission
- Vice-président
- Secrétaire Général
- Trésorier
- Conseillers représentant les clubs

1.4 Principe réglementaire

1.4.1 Tout ce qui n'est pas explicitement autorisé par le présent règlement est interdit.

1.4.2 Les décisions du Directeur de Course sont applicables immédiatement pendant la manifestation.

1.5 Langue officielle

1.5.1 La langue officielle du Championnat est le français.

1.5.2 Tous les documents officiels doivent être rédigés en français.

1.5.3 En cas de divergence d'interprétation, seule la version française fait foi.

2. ORGANISATION DES MANIFESTATIONS

2.1 Organisation des courses

2.1.1 Les compétitions sont organisées par des clubs affiliés à la Fédération.

2.1.2 Les courses doivent être supervisées par les officiels désignés par la Fédération.

2.2 Début et fin d'une manifestation

2.2.1 La manifestation commence à l'heure prévue selon le RP pour les contrôles techniques et administratifs.

2.2.2 Elle se termine après :

- la fin des courses
- l'expiration du délai de réclamation
- la clôture des contrôles techniques

2.3 Remise des trophées

2.3.1 La remise des trophées doit avoir lieu le jour même de la course.

2.3.2 Si cela est impossible, elle doit être organisée dans un délai maximum de 10 jours.

3. RÈGLEMENT PARTICULIER DES ÉPREUVES

3.1 Transmission du règlement particulier

3.1.1 L'organisateur doit transmettre au COR le règlement particulier au minimum 30 jours avant la course.

3.2 Informations obligatoires

Le dossier doit contenir :

3.2.1 Le nom et les coordonnées de l'organisateur

- 3.2.2 La date et le lieu de la manifestation avec le timing
 - 3.2.3 L'autorisation du propriétaire du site ou de la commune
 - 3.2.4 Le plan détaillé du circuit
 - 3.2.5 Les informations de l'assurance responsabilité civile
 - 3.2.6 Les coordonnées des hôpitaux de référence
-

4. OFFICIELS

4.1 Nomination

- 4.1.1 Les officiels sont nommés par le Directeur Technique National (DTN) de la FMAM

4.2 Rôle

- 4.2.1 Les officiels représentent la Fédération pendant toute la durée de la course.
 - 4.2.2 Ils veillent au respect du règlement et à la sécurité de la manifestation.
-

5. CALENDRIER DU CHAMPIONNAT

- 5.1 Le calendrier doit être déposé avant le début de la saison.
 - 5.2 Les compétitions doivent être espacées d'au moins 15 jours.
 - 5.3 Les dates et les spots sont attribuées selon le principe "premier arrivé, premier servi".
-

6. CONCURRENTS

- 6.1 Toute personne majeure peut participer.
 - 6.2 Les mineurs doivent fournir une autorisation parentale légalisée.
 - 6.3 Tous les pilotes doivent être titulaires d'une licence FMaM.
-

7. LICENCES

7.1 Licence annuelle

7.1.1 Permet de participer à toutes les compétitions du championnat.

7.1.2 Permet d'apparaître au classement final.

7.1.3 Coût : 100 000 Ariary.

7.1.4 Toute falsification de document entraîne une suspension de 2 ans.

7.2 Licence journalière

7.2.1 Permet de participer à une compétition

7.2.2 Ne permet pas d'apparaître au classement final du championnat.

7.2.3 Coût : 60 000 Ariary.

7.2.4 Toute falsification de document entraîne une suspension de 2 ans.

8. NUMÉROS DE COURSE

8.1 Chaque pilote choisit un numéro unique pour la saison. Pas de réservation, premier inscrit premier servi.

8.2 Aucun changement de numéro n'est autorisé en cours de championnat sous peine de perdre ses points.

8.3 Seulement en cas de changement de catégorie, un nouveau numéro est attribué.

9. CATÉGORIES

La première course de la saison détermine les catégories retenues pour le championnat. Toute catégorie comptant moins de trois pilotes inscrits sera automatiquement fusionnée avec la catégorie de classe

supérieure. En conséquence, les pilotes concernés seront surclassés et la catégorie insuffisamment représentée sera supprimée pour l'ensemble de la saison

9.1 Sportive

- classe 1 :300 à 649 cc
- classe 2 :650 à 899 cc
- classe 3 :plus de 900 cc

9.2 Roadster

- classe 1 :300 à 649 cc
- classe 2 :650 à 899 cc
- classe 3 :plus de 900 cc

9.3 Classique

- classe 1 :350 à 749 cc
- classe 2 :plus de 750 cc

9.4 Supermotard

Catégorie unique monocylindre de 250 à 650 cc

9.5 Trails

Trail Sport : jante avant 17 pouces de diamètre

- Classe 1 :300 à 649 cc
- Classe 2: 650 à 900cc
- Classe 3 :plus de 900cc

Trail Adventure : jante avant 19 à 21 pouces de diamètre

- Classe 1 :300 à 649 cc
- Classe 2 :650 à 900cc
- Classe 3 :plus de 900 cc

9.6 Maxiscooters

Catégorie unique de 300 cc et plus.

Les motos équipées de la boîte de vitesses DTC comme Honda XADV, Integra, Forza, NC seront dans cette catégorie

Si une catégorie manque de participants, au minimum 03, le ou les pilotes de cette catégorie monteront automatiquement dans la catégorie supérieure

10. VÉRIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

10.1 Tous les pilotes doivent se soumettre aux vérifications administratives.

10.2 Les motos doivent passer un contrôle technique avant la course.

10.3 Les motos peuvent être contrôlées à tout moment pendant l'épreuve.

11. ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE DES PILOTES

11.1 Casque intégral homologué. **Pas de casques modulables**

11.2 Combinaison cuir intégrale. **Pantalon en cuir ou renforcé comme le kevlar et non en textile**

11.3 Gants homologués. **Cuir OBLIGATOIRE**

11.4 Bottes moto montantes . Les tennis typé « Sparco » comme ceux du sport automobile sont exclues. Les simples bottes ainsi que les “Rangers ou CATERPILLAR” sont exclues.

11.5 Protection dorsale, **Coudières, épaulières et pectorale obligatoire**

11.6 Genouillères à l'intérieur du pantalon.

12. SÉCURITÉ DU CIRCUIT

12.1 Le circuit doit être validé par la COR.

12.2 Des zones de dégagement doivent être prévues.

12.3 Des commissaires de piste doivent être positionnés sur les zones stratégiques.

12.4 Un dispositif médical doit être présent sur place.

13. DÉROULEMENT DES COURSES

13.1 Les départs sont donnés sous les ordres du Directeur de Course.

13.2 Les modalités de départ sont définies dans le règlement particulier.

14. PARC FERMÉ ET Paddock

14.1 Un parc fermé peut être instauré en début et en fin des courses. (facultatif en fonction des organisateurs)

14.2 Les réparations doivent être effectuées dans le paddock ou dans la zone de réparation.

14.3 Le ravitaillement doit être effectué sur tapis de sol moteur éteint.

15. SIGNALISATION ET COMPORTEMENT EN PISTE

15.1 Les pilotes doivent respecter la signalisation des membres de l'équipe du Directeur de course.

15.2 Il est interdit de circuler à contre-sens de la file organisée.

15.3 Il est interdit de quitter volontairement le circuit.

16. INTEMPÉRIES ET INTERRUPTION D'ÉPREUVE

16.1 La Direction de Course peut suspendre ou arrêter une course en cas de danger.

17. CLASSEMENT ET RÉSULTATS

17.1 Les résultats provisoires sont affichés après la course.

17.2 Les résultats deviennent officiels après expiration du délai de réclamation.

Barème de Points (Standard FMaM)

Position	1er	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e	9e	10e	11e+
Points	50	40	32	28	24	20	16	12	8	4	2

18. PUBLICITÉ

18.1 L'organisateur peut imposer des autocollants publicitaires sur les motos.

19. ASSURANCES

19.1 L'organisateur doit souscrire une assurance responsabilité civile.

19.2 Une assurance individuelle accident est recommandée aux pilotes.

20. RÉCLAMATIONS

20.1 Les réclamations doivent être formulées par écrit.

20.2 Elles doivent être accompagnées d'un droit de réclamation de 50 000 Ariary.

20.3 Le délai de dépôt est de 15 minutes après l'annonce des résultats provisoires.

21. SANCTIONS DISCIPLINAIRES

21.1 Les infractions peuvent entraîner :

- avertissement
 - pénalité de temps
 - exclusion
 - suspension
-

22. CODE D'ÉTHIQUE

22.1 Valeurs sportives

Respect, fair-play, sécurité et intégrité.

22.2 Comportement des pilotes

Les pilotes doivent adopter un comportement exemplaire.

22.3 Respect des officiels

Toute insulte envers un officiel peut entraîner une suspension d'un an.

22.4 Respect du public

Les participants doivent préserver l'image du sport motocycliste.